

Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un plan d'urgence qui a pour but d'anticiper, de préparer et de planifier toute survenue d'une crise majeure sur le territoire communal.

En application de la loi, il regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La municipalité de Tostat s'est engagée dans l'élaboration de son plan communal de sauvegarde en décembre 2009.

Les travaux se déroulent selon les phases suivantes :

- réalisation d'un diagnostic des risques comprenant l'identification des phénomènes et les enjeux,
- évaluation des moyens et définition des modalités de réception, de traitement et de diffusion de l'alerte et de l'information à la population,
- recensement des moyens matériels, logistiques et humains communaux,
- création d'une organisation communale avec la détermination des fonctions de commandement et de terrain ainsi que la définition des missions à accomplir.

Le document rassemble la totalité des informations nécessaires à la gestion de crise lors d'événements majeurs. Il est constitué des éléments suivants :

- un annuaire de crise,
- les procédures pour la réception, le traitement ainsi que la diffusion de l'alerte et de l'information,
- la description et l'organisation de la cellule de crise,
- les procédures d'intervention mises en place pour les événements auxquels la commune est la plus exposée :
 - Crue de l'Adour
 - Tempête, neige
 - Séisme
 - mais aussi des événements plus aléatoires mais toutefois probables (canicule ou froid, pandémie, explosions...)

Le Plan Communal de Sauvegarde, consultable en Mairie, donnera lieu à une information de la population via :

- un document diffusé dans chaque foyer de la commune,
- le site Internet de Tostat www.tostat.fr qui relaiera l'information en mettant en ligne tout document utile à la population tant dans les domaines de la prévention que de la protection.

En outre, le dispositif prévoit dans le temps :

- la mise en place d'exercices réguliers mobilisant les moyens de la commune dans le cadre d'un scénario prédéfini,
- la formation du personnel mobilisable dans le cadre de la gestion de crise.